



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8525

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection
de la nature et des ressources naturelles**

*

Article unique.

À l'article 82, alinéa 1^{er}, de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, les termes « sept années » sont remplacés par ceux de « quinze années ».

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 26 juin 2025

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler